

Ville à Ville

Question concernant les partenaires signataires des Contrats Locaux de Santé (CLS)

Question initiale :

La ville de Nantes élabore actuellement son contrat local de santé 2ème génération dont la signature est prévue au premier semestre 2019. Les signataires initiaux de ce contrat sont: la ville de Nantes, l'ARS, Nantes Métropole et la Préfecture.

Tenant compte des recommandations issues de l'évaluation du CLS1, la Direction Santé Publique de la ville de Nantes souhaite élargir son cercle des signataires et sollicite le RFVS pour appuyer son argumentaire auprès des partenaires à impliquer.

1. **Pour les villes disposant d'un CLS, nous aimerions savoir quels sont les institutions/organismes signataires du CLS?**
2. **Quelle est nature des collaborations et le niveau d'implication possibles au sein du CLS avec les partenaires suivants (illustrer d'exemples si possible) :**
 - Conseil Départemental (CD)
 - Education nationale (EN)
 - Union Régionale des Professionnels de santé (ex : URPS médecins libéraux)
 - Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
 - Caisse d'Assurance retraite et santé au travail (CARSAT)
 - Caisse d'allocation familiale (CAF)
 - Centre Hospitalo-Universitaire (CHU)

Les réponses sont à adresser à Marie Colin, Coordinatrice Santé de la Ville de Mulhouse, à l'adresse melodie.garces@mairie-nantes.fr en mettant en copie secretariat@villes-sante.com

Réponses des Villes-Santé

Bordeaux

« 1. Pour le CLS 1 (2014-2017) : Ville, CCAS, ARS, Etat (Préfet), Département de la Gironde, Education nationale, CPAM Gironde, CARSAT, CHU de Bordeaux.

Pour le CLS 2 en cours d'élaboration (2019-2023) : les signataires du CLS 1 + la Mutualité Française et l'URPS médecins libéraux.

2.

- Conseil Départemental (CD) : signataire, membre du COPIL, membre de comités techniques thématiques, pilote et /ou partenaire d'action (services PMI pour des actions de soutien à la parentalité /santé de l'enfant), financeur (actions seniors)

- Education nationale (EN) : signataire, membre de COPIL, membre de comités techniques thématique, partenaire d'actions (menées dans le cadre scolaire : prévention des risques auditifs auprès de collégiens, matinées et soirées « contes et débats » dans les écoles pour aborder des sujets en lien avec le développement des enfants (alimentation, émotions, sommeil ...)

- Union Régionale des Professionnels de santé (ex : URPS médecins libéraux) : signataire, membre du COPIL, membre de comités techniques thématiques, pilote et /ou partenaire d'actions

- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) : signataire, membre de COPIL, membre de comités techniques thématique, partenaire d'actions, financeur (programme bucco dentaire)

- Caisse d'Assurance retraite et santé au travail (CARSAT) : signataire, membre de COPIL, membre de comités techniques thématique, partenaire porteur d'actions de prévention en direction des seniors

- Caisse d'allocation familiale (CAF) : ne souhaite pas s'associer au CLS mais peut être présent sur certains groupes de travail spécifiques

- Centre Hospitalo-Universitaire (CHU) : signataire, membre de COPIL, membre de comités techniques thématique, partenaire d'actions : très engagé sur la création d'un poste d'infirmière médiatrice qui accompagne les familles les plus en difficultés, depuis le dépistage des problématiques réalisé par le service de santé scolaire jusqu'à la réalisation effective des soins (consultations CHU ou en ville) »

Contact : Pierre COSTARRAMONE, Direction de la Prévention et de la Promotion de la Santé, Direction générale des solidarités et de la citoyenneté, Ville de Bordeaux, p.costarramone@mairie-bordeaux.fr

Angers

« Nous construisons à ce jour un CLS à l'échelle d'Angers Loire Métropole, regroupant 29 communes, 300 000 habitants. En tenant compte de notre expérience du CLS angevin, nous avons décidé pour ce nouveau CLS repenser notre gouvernance.

L'ARS et Angers Loire Métropole sont les deux signataires mais nous avons néanmoins un comité de pilotage élargi composé des partenaires suivants :

- Elu référent CLS – M Goua // Délégation territoriale ARS //
- Préfecture // Département // CPAM // MSA // Education nationale
- Représentant des établissements sanitaires – Président du Conseil territorial en santé
- Représentant des droits des usagers – France Asso Santé
- Représentant de la prévention – IREPS
- Elus volontaires Angers Loire Métropole

La CAF a choisi de se faire représenter par la CPAM.

Nous retrouvons généralement sur nos groupes de travail le versant technique des institutions présentes au COPIL et d'autres partenaires locaux tels que des associations, des CCAS, des techniciens des communes etc.

Vous trouverez en pièce jointe le fonctionnement de notre gouvernance. Aujourd'hui notre gouvernance s'installe et nous n'avons pas encore beaucoup de recul sur notre fonctionnement néanmoins les échanges lors de nos premiers COPIL ont été riches. »

Fonctionnement de la gouvernance CLS d'Angers : [cliquez ici](#).

Contact : Claire CORNELISSEN, Coordinatrice CLS Angers Loire Métropole, coordination.cls@ville.angers.fr

Villeurbanne

« Le CLS a en effet ouvert plus largement son CLS signé l'année dernière à l'E Nationale, au nouveau centre hospitalier (médipôle) et aux grosses associations avec qui nous sommes en convention. La représentation des médecins libéraux a été questionnée. Le conseil de l'ordre et l'URPS ont beaucoup travaillé avec nous sur les questions de démographie médicale. C'est en effet une bonne question de les intégrer si ce volet est important dans votre CLS. La CAF sera un partenaire que nous aimerions associer notamment autour de la question des adolescents et au travers des actions que nous menons avec le PAEJ. Ce sera prévu en 2020.

Nous espérons signer une convention avec l'éducation nationale notamment pour valoriser notre subvention pour le service municipal de santé scolaire.

La CPAM est déjà signataire depuis notre premier CLS notamment sur le volet observation et démographie médicale. »

Contact : Pascale COLOM, médecin directrice, Direction de la Santé Publique, Ville de Villeurbanne, pascale.colom@mairie-villeurbanne.fr

Toulouse

« La ville de Toulouse est également inscrite dans une démarche d'élaboration d'un nouveau Contrat local de Santé.

Le premier CLS, contractualisé entre l'ARS et la mairie de Toulouse, couvrait la période 2012/2015. Comme à Nantes, Toulouse et l'ARS Occitanie se sont fixés l'objectif d'élargir le champ des signataires à d'autres partenaires pressentis, comme la Préfecture de Haute-Garonne, la CPAM de Haute-Garonne, le Conseil Départemental de Haute-Garonne, la Région Occitanie et l'Education Nationale.

La signature d'un CLS de préfiguration a permis aux deux partenaires initiaux de formaliser leur engagement autour de 7 objectifs prioritaires. Ces objectifs correspondent aux grands défis de l'action de santé publique que l'on trouve majoritairement dans les villes les plus peuplées (souffrance psychosociale, accès aux soins et aux droits, conduites à risques et santé sexuelle, démographie des professionnels de santé, logique de parcours des personnes âgées et en situation de handicap, environnement urbain de qualité, et enfin prévention et promotion de la santé).

La logique d'implication des partenaires pressentis réside en premier lieu dans la valorisation des projets et actions déjà co-portées par des dispositifs de cadrage commun, avec ou sans moyens financiers, humains et/ou matériels dédiés. A la mairie de Toulouse, l'exercice a consisté à réaliser un repérage en interne des éléments représentatifs de ces collaborations. Par exemple, il peut s'agir de mettre en lumière les opportunités du CLSM auprès des différents partenaires impliqués (CHU, association d'usagers...), de valoriser auprès de la Préfecture les actions de prévention et de promotion de la santé du contrat de ville mis en œuvre dans les quartiers politique de la Ville ou auprès des populations vulnérables (notamment les séniors/ CARSAT), ou encore de mettre en avant auprès du Conseil Départemental nos actions de formation et de prévention à la santé, si possible inscrite dans le PEDT, et dont bénéficient les acteurs des secteurs péri et extra scolaires ou de la petite enfance ... La liste peut être longue et dépend des relations historiques tissées entre les institutions et la collectivité.

Une fois cet exercice de repérage effectué, nous, en délégation conjointe ARS/Mairie, avons choisi de solliciter chaque institution pour un entretien individuel. Une autre rencontre permettra aux élus représentants des institutions intéressées d'officialiser leur implication au sein d'une session d'un comité de pilotage du CLS dont la composition sera de fait élargie. Notre objectif est de signer le CLS en octobre 2019 pour la période 2019/2022.

Il nous semble important de laisser aux futurs partenaires la possibilité d'exprimer leurs priorités en matière de santé, et de les intégrer autant que possible dans le CLS. Il peut être intéressant de proposer la réalisation d'une action symboliquement conjointe dont les bénéficiaires seraient équivalents à tous (par exemple, la réalisation d'un audit des actions de santé territorialisées). »

Contact : Marion HNATYSZYN coordinatrice du Contrat local de santé, Marion.HNATYSZYN@mairie-toulouse.fr, 05 62 27 47 22 Dominique BOURGOIS, Directrice, Service Communal d'Hygiène et de Santé, Ville de Toulouse, dominique.bourgois@mairie-toulouse.fr

Saint Denis

« Nous avons 5 signataires pour notre CLS 2015/2017 en plus de l'ARS et de la préfecture :

- Conseil Départemental – liens plus globaux que liés au seul CLS avec une convention notamment sur la délégation des PMI– inscription dans le CLS de projets partenariaux (bucco-dentaire et médiation en Pmi sur accompagnement à l'ouverture de droits santé)
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie CPAM – peu de liens effectifs liés spécifiquement au CLS, liens sur des actions et en particulier dans le cadre d'une convention sur les droits santé (sur un pass ambulatoire inscrite dans le CLS)
- Centre Hospitalier Delafontaine : liens importants et nomination de référents hospitaliers pour chaque axe thématique du CLS, inscription du CLS dans une convention Ville / hôpital plus large. »

Contact : Delphine FLOURY, Cheffe de service santé publique, Responsable de l'Unité Ville et Santé (UVS) et de l'Unité Santé Environnementale (USE), Direction de la Santé, Mairie de Saint Denis, delphine.floury@ville-saint-denis.fr

Rennes

« A Rennes, nous n'avons pour le moment eu qu'un seul CLS, et les échanges avec l'ARS ont débuté concernant les contours du 2nd CLS.

- 1) Les 14 signataires du CLS 1 étaient les suivants : Ville de Rennes, ARS de Bretagne, Préfecture, CPAM, Département d'Ille et Vilaine, Région Bretagne, D° départementale des services de l'Education Nationale, CHU, Centre Hospitalier Guillaume Rognier, URPS-ML, CCAS de Rennes, EHESP, Maison Associative de la Santé (représentant les assos d'usagers et familles d'usagers), Collectif Interassociatif sur la Santé Bretagne (CISS Bretagne, devenu depuis France Assos Santé, union régionale des assos agréées d'usagers du système de santé).
- 2) Parmi les partenaires engagés, il y avait eu une distinction terminologique dans le CLS entre :
 - les signataires, principalement caractérisés par leur capacité financière contributive (Ville, ARS, Préfecture, CPAM, Département, Région, Education Nationale).
 - les partenaires et opérateurs (les 7 autres acteurs). »

Contact : Arnaud LAURANS, Responsable Direction Santé Publique, Ville de Rennes, a.laurans@ville-rennes.fr

Mulhouse

« Voici en pièce jointe quelques éléments de réponse à vos questions concernant les CLS. En partie 3, vous trouverez les articulations entre le CLS et les orientations des signataires et en partie 5, on trouve les engagements des différents signataires. »

CLS de Mulhouse : [cliquez ici](#).

Contact : Marion SUTTER, Cheffe de service, Santé, Seniors et Handicap, Ville de Mulhouse, marion.sutter@mulhouse-alsace.fr

La Roche Sur Yon

« La ville de La Roche-sur-Yon élabore également actuellement son CLS 2ème génération et nous nous interrogeons aussi sur les signataires.

Pour le 1er CLS, l'ARS et la Ville étaient signataires. Mais nous avons le souhait d'impliquer davantage les acteurs et partenaires (notamment institutionnels) dans la démarche CLS et dans les actions mises en place. Aussi nous souhaiterions élargir le nombre de signataire.

Mais à ce jour rien est acté et défini. Nous pensons faire un point avec l'ARS avant de solliciter nos partenaires. »

Contact : Carline MESSAGER, Coordinatrice Santé, Mission Santé Publique, Direction Action Sociale, Santé, Solidarité, Ville de la Roche-sur-Yon, carline.messenger@larochesuryon.fr

Grand Nancy

« Le principe inscrit dans la doctrine des CLS Grand Est encourage à l'élargissement des signataires des contrats de 2e génération.

Ainsi la Métropole du Grand Nancy se propose d'ouvrir la signature du CLS à la Région Grand Est, à l'Université de Lorraine, à France Assos Santé et aux représentants des instances ordinales. »

Contact : Jane-Laure DANAN, Cheffe de projet santé, Pôle solidarité et habitat, Missions santé, Métropole du Grand Nancy, jane-laure.danan@grandnancy.eu

Evry-Courcouronnes

«Les Villes d'Evry et Courcouronnes, rassemblées en une commune nouvelle Evry-Courcouronnes depuis le 1er janvier 2019, ont signé un CLS le 11 juillet 2018 pour 5 ans (2018 / 2022) :

http://www.evry.fr/wp-content/uploads/2018/09/Contrat-local-de-sante%CC%81-Evry-Courcouronnes_relecture-DISP.pdf

9 partenaires sont signataires :

- La Préfecture de l'Essonne
- Le Conseil Départemental de l'Essonne
- L'Agence Régionale de Santé Ile de France
- L'Education nationale
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Le Centre Hospitalier Sud Francilien
- L'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- Les Villes de Courcouronnes et d'Evry

Chaque signataire est acteur et développe des actions dans son domaine de compétences dans le cadre du CLS.

Le comité technique regroupe l'ensemble de ces partenaires. Ils ont donc participé au diagnostic en fournissant des données et à l'élaboration du contrat à travers des groupes de travail et le comité technique. En 2017, le comité technique s'est réuni 7 fois avec la présence à chaque réunion d'au moins un membre de chaque institution pour un travail très productif.

En ce qui concerne l'implication dans la mise en œuvre :

- Conseil Départemental CD, à travers l'action de la PMI et du centre de planification avec des actions plus ciblées en fonction des manques identifiés
- Éducation Nationale EN, par un partenariat pour les actions santé des jeunes dans les lycées et collèges
- Union Régionale des Professionnels de Santé (ex: URPS médecins libéraux) non présents dans le CLS mais nous envisageons d'intégrer la CPTS au comité technique
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie CPAM pour la fourniture de données statistiques, la prévention bucco dentaire, le financement du sport sur ordonnance, des interventions sur l'accès aux soins dans les ateliers socio linguistiques...
- Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail CARSAT non présents dans le CLS
- Caisse d'Allocation Familiale CAF non présents dans le CLS du fait d'une CTG (convention territoriale globale), nous n'avons pas voulu multiplier les instances
- Centre Hospitalier Universitaire CHU ». Le Centre Hospitalier Sud Francilien est très présent sur l'objectif « lien ville hôpital ». Une convention est signée entre la Ville et le CHSF et nous bénéficions d'un assistant partagé Ville Hôpital diabétologue (convention en PJ).

A noter que l'ARS finance la coordination du CLS à hauteur de 20 000€ par an. »

Consultez les documents : [cliquez ici](#), [ici](#), et [ici](#).

Contact : Pascale ECHARD-BEZAULT, Directrice, Direction Santé Publique, Evry Courcouronnes, pascale.echard-bezault@evrycourcouronnes.fr

Metz

« Bonjour,

Je partage avec vous le partenariat mené avec les signataires du premier CLS de Metz (2017-2020), qui a essayé de tenir compte des recommandations issues de l'évaluation de la première génération de CLS.

Les signataires du CLS de Metz et leur implication :

Signataires /Rôles	Coordination	Financement	Groupes de travail	Porteur d'une fiche-action	Partenaire d'une action
ARS Grand Est	Aide et conseils	Fiches-actions et accompagnement Ireps	Participation pour certains	Oui	Oui
Ville de Metz	Coordination, animation et communication	Fiches-actions	Animation des GT	Oui	Oui

Région Grand Est	Participe au comité technique et de pilotage	Fiches-actions	Participation à un GT	Non	Oui
Metz Métropole	Participe au comité technique et de pilotage	Fiches-actions	Participation	Oui	Oui
Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Lorraine	Participe au comité technique et de pilotage	Fiches-actions	Non	Non	Non
CPAM de Moselle	Participe au comité de pilotage	Non	Participation	Non	Oui
CARSAT Alsace Moselle	Participe au comité de pilotage	Fiches-actions	Participation à un GT	Non	Oui
Union Régionale de la Mutualité Française Grand Est	Participe au comité de pilotage	Fiches-actions	Non	Non	Oui
CCAS de Metz	Participe au comité technique et de pilotage	Fiches-actions	Participation à un GT	Oui	Oui
Département de la Moselle	Participe au comité de pilotage	Non	Participation à 2 GT	Oui	Oui
Les 5 centres ou regroupement hospitaliers du territoire	Participe au comité de pilotage	Non	Non	Non	Oui

La Préfecture n'a pas souhaité signer ce premier CLS, mais plusieurs services de l'Etat en Moselle participent aux groupes de travail du CLS (élaboration puis suivi) et sont partenaires sur plusieurs fiches-actions (DDCS, DRDJSCS, etc.).

L'Education Nationale n'a pas non plus signé ce premier CLS, sous l'argument d'un manque de temps de validation par rapport à la date de signature, mais collabore également aux groupes de travail et aux actions menées.»

Contact : Coralie LEMOINE FALGAS, Chargée de mission santé, Mission Ville pour tous, Séniors, santé et handicap, Metz, cleoime@mairie-metz.fr

Chateauroux

« Suite à votre demande, quelques informations sur ce qui se fait à Châteauroux...

1) Le Contrat Local de Santé 2016-2019 est un engagement partagé entre 7 institutions : la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, la Préfecture de l'Indre, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale, ainsi que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le Centre Hospitalier de Châteauroux et le Centre Départemental Gériatrique de l'Indre.

Son organisation tourne autour de trois grands axes :

Axe 1 : Développer l'attractivité du territoire pour faciliter l'accès aux droits et aux soins de 1^{er} recours (*initiatives des communes, Maisons de Santé Pluridisciplinaires, regroupements de professionnels, accueil des internes,....*).

Axe 2 : Parcours de santé et parcours de vie (*accès aux droits, dépistages et vaccinations, actions sur les déterminants de santé : alimentation nutrition, lien social, santé mentale, santé environnementale...*).

Axe 3 : Informer, communiquer, animer.

Aux côtés des signataires une vingtaine de porteurs de projets indépendants: l'ANPAA 36, AFDI, CCAS, CODES, DIAPASON 36, EKR, Mutualité Française, Plateforme de Répit, Réseau Périnatalité, UC IRSA, Service Santé Publique de la Ville de Châteauroux, Cap Médical, Planning Familial, CREDEP, Association des Diabétiques de l'Indre, la clinique Saint François ainsi que des élus locaux à même d'appuyer les démarches.

- 14 communes du territoire communautaire avec chacune un(e) élu(e) référent(e) pour le CLS.

2) La nature des collaborations et le niveau d'implication possibles au sein du CLS avec les partenaires :

Le contrat ne comprend pas toutes les actions que les uns et les autres mènent sur Châteauroux Métropole, mais plus particulièrement celles qui sont à la croisée des priorités de chacun. Le CLS facilite les actions locales et l'inter-sectorialité, par la coordination des acteurs de divers champs professionnels, le décloisonnement, le travail en réseau.

Il s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, par la fabrique de dynamiques territoriales en fédérant les partenaires sur des problématiques communes (*Santé publique et Numérique*), en expérimentant des actions de prévention – capitalisation d'outils « sur mesure » à partir de communes mobilisées, ou plus simplement pour faire se rencontrer les acteurs locaux. (Organisation de rencontres thématiques : *culture, insertion, santé*), pour faciliter l'accès aux ressources et contacts avec les services municipaux. (EX : *Partenariats avec la mutualité française, siel bleu, Collectif SISM*)

Quelques actions menées en partenariat avec

- le Conseil Départemental CD : la Circonscription d'Action Sociale CAS -

PMI semaine d'infos / santé mentale semaine santé dans une maison de quartier, causerie vaccination au PIM (Point Insertion Médiation) , Soirées contées dans une maternelle du quartier + participation ponctuelle aux journées thématiques organisées par le LS

- Éducation Nationale EN : expérimentation de campagnes de prévention - santé et numérique , soutien à la parentalité , alimentation & santé

- Union Régionale des Professionnels de Santé (ex: URPS médecins libéraux) liens avec la CPTS - intégration coordination groupe patients

- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie CPAM** - sollicitation pour intervention ponctuelle infos droits
- **Caisse d'Assurance Retraite et Santé Au Travail CARSAT**
- **Caisse d'Allocation Familiale CAF** : financement projet soutien à la parentalité
- **Centre Hospitalier** - intégration de services dans les projets de prévention notamment pôle psy et périnatal + ciddist

Si vous souhaitez des compléments d'information, vous pouvez joindre la coordinatrice de l'ASV/CLS à l'adresse suivante: corinne.bordin@chateauroux-metropole.fr

Nous avons étudié l'incidence pour la collectivité de l'application du décret d'application relatif à l'obligation d'installation des DAE dans les ERP.

Nous avons tout d'abord effectué avec les services techniques un état des lieux de tous les ERP concernés (uniquement pour la commune de Belfort) afin d'évaluer l'incidence au niveau budgétaire pour les trois années à venir.

Une note a été transmise à notre DG afin de l'alerter sur obligation réglementaire et de son incidence budgétaire. Nous proposons que les communes de l'agglomération hors Belfort assurent individuellement cette gestion.

Nous sommes en attente de l'arbitrage. »

Contact : Anne DAVID, Infirmière, Responsable Service Santé Publique/Mission Handicap, Direction Enfance, Education, Jeunesse et Santé Publique, Direction générale adjointe des services aux habitants, anne.david@chateauroux-metropole.fr

Carcassonne

« La ville de Carcassonne travaille également à l'élaboration de son CLS de "2ème génération". Le CLS initial était signé par l'ARS Occitanie et la Ville de Carcassonne uniquement. Il en sera de même pour le CLS 2.

S'agissant des partenaires que vous citez, certains d'entre eux participent aux réunions de travail que nous mettons en place sur tous les axes du CLS (à Carcassonne il y en a 4 : accès aux droits et aux soins; santé mentale; nutrition et activités physiques; parcours des personnes âgées). La Ville compte à peu près 47 000 habitants.

Ils sont force de proposition pour l'élaboration et la création des documents que nous initions dans la mise en oeuvre des politiques publiques en santé sur notre territoire, et leur collaboration nous est acquise dans certaines des actions que nous menons en ce sens. »

Contact : Céline FAURE, Coordinatrice du Contrat Local de Santé, Direction des Affaires sociales Santé Contrat de Ville – Ville de Carcassonne

Bourg-en-Bresse

Le CLS2 de Bourg-en-Bresse , signé en 2016, a aussi impliqué de nouveaux partenaires .

Ils ont été identifiés à la suite de l'évaluation du CLS 1, et des priorités dégagées a priori par la Ville et l'ARS pour le CLS 2 : nous avons limité à 5 priorités(3 thématiques et 2 publics) , en partant du principe que le CLS devait apporter une plus-value aux démarches/dynamiques existantes .(nous avons exclu des thématiques pour lesquelles le partenariat marchait déjà bien , comme la santé environnementale)

Nous avons donc , outre l'ARS, l'Etat (préfecture /DDCS) et le CD, signataires du CLS 1, fait signer le centre hospitalier(priorités accès aux soins et nutrition) , l'hôpital psy(priorité santé mentale) , la CPAM et l'agglomération (compétences » politique de la Ville » et « démographie médicale »)

L'Ars s'est chargée de convaincre les 2 CH et la CPAM mais cela n'a pas été difficile .

Nous avons échangé à 8 sur le rôle du CLS et les priorités , travaillé ensemble sur les valeurs partagées. Chacun s'est ensuite positionné sur ces priorités .

Cela a permis de désigner un correspondant CLS dans chaque institution, et ainsi de bosser plus facilement sur les priorités cela a aussi permis de se concentrer sur les priorités définies, sans que chacun ne ramène un nouveau sujet à traiter tous les 6 mois.

En PJ le CLS 2016-2020 (doc cadre, qui est assorti d'un doc de programmation d'une durée plus courte, en PJ le doc 2016/2017)

Contact : Sophie AULAZ, Responsable Service Hygiène et Santé Publique, Direction des Services aux Habitants, aulazs@bourgenbresse.fr